



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles- Garnier

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 1^{er} juin 2012, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 188 modifiant divers éléments du règlement 166 relatif au plan d'urbanisme ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 189 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 167 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 190 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 168 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 191 modifiant divers éléments du règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction numéro 169 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 192 modifiant divers éléments du règlement de construction numéro 170 ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 194 modifiant divers éléments du règlement sur les dérogations mineures 172 ».
- Le but de ces projets de règlements est d'apporter diverses améliorations et corrections aux règlements d'urbanisme et d'adapter certaines dispositions relativement à des modifications du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu **lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 6 juillet 2012 à 19h00, au bureau municipal de Saint-Charles-Garnier.** Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 38, rue Principale à Saint-Charles-Garnier, aux heures normales d'ouverture.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est modifié :

- 1° par l'ajout dans les usages compatibles de l'affectation *Agroforestière (AGF)*, de l'usage *Habitation unifamiliale* ou *bifamiliale* sur une propriété foncière vacante de 10 hectares et plus;
- 2° par l'ajout dans les usages compatibles de l'affectation *Multifonctionnelle (MTF)*, des classes d'usages *Sport, culture et loisirs d'intérieur* et *Sport, culture et loisirs d'extérieur*;
- 3° par la conversion de l'aire affectée à des fins *Industrielle légère (ILG)* située sur la rue Bélanger par une affectation *Multifonctionnelle (MTF)*.

Donné à Saint-Charles-Garnier, ce 4 juin 2012.

Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

